

## Plaidoyer pour une politique modérément nataliste

Jacques Henripin

Volume 10, numéro 2, août 1981

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/600854ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/600854ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association des démographes du Québec

ISSN

0380-1721 (imprimé)

1705-1495 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Henripin, J. (1981). Plaidoyer pour une politique modérément nataliste. *Cahiers québécois de démographie*, 10(2), 265–280. <https://doi.org/10.7202/600854ar>

Résumé de l'article

L'auteur examine d'abord les quatre conditions nécessaires à l'établissement d'une politique nataliste : a) consensus sur un niveau de fécondité minimal; b) improbabilité que ce niveau soit atteint spontanément; c) existence de moyens d'intervention efficaces; d) solution des conflits possibles entre les mesures envisagées et d'autres intérêts ou objectifs.

À propos de la dernière condition, on examine brièvement les coûts de certaines mesures et l'opposition que peut présenter l'idéologie féministe.

En conclusion, l'auteur prend parti : il ne s'agit pas d'établir de façon intempestive et dès maintenant des mesures coûteuses; mais malgré les incertitudes, il est grand temps d'inventer et d'explorer des moyens d'action efficaces, sans perdre de vue l'effet de justice sociale des mesures envisagées.

Jacques HENRIPIN\*: PLAIDOYER POUR UNE POLITIQUE MODÉRÉMENT  
NATALISTE

(Communication présentée au 49<sup>e</sup> congrès de l'ACFAS  
section de démographie, mai 1981)

### RÉSUMÉ

L'auteur examine d'abord les quatre conditions nécessaires à l'établissement d'une politique nataliste: a) consensus sur un niveau de fécondité minimal; b) improbabilité que ce niveau soit atteint spontanément; c) existence de moyens d'intervention efficaces; d) solution des conflits possibles entre les mesures envisagées et d'autres intérêts ou objectifs.

A propos de la dernière condition, on examine brièvement les coûts de certaines mesures et l'opposition que peut présenter l'idéologie féministe.

En conclusion, l'auteur prend parti: il ne s'agit pas d'établir de façon intempestive et dès maintenant des mesures coûteuses; mais malgré les incertitudes, il est grand temps d'inventer et d'explorer des moyens d'action efficaces, sans perdre de vue l'effet de justice sociale des mesures envisagées.

---

\* Département de démographie, Université de Montréal, C.P. 6128,  
Succursale "A", Montréal, Qc, H3C 3J7.

## **PLAIDOYER POUR UNE POLITIQUE MODÉRÉMENT NATALISTE**

Jacques HENRIPIN\*

Communication présentée au 49<sup>e</sup> congrès de l'ACFAS  
section de démographie, mai 1981

Qu'est-ce qu'une politique de natalité? C'est un ensemble de mesures, prises par les pouvoirs publics, en vue d'assurer une quantité et une qualité jugées souhaitables d'enfants nouveau-nés. Cette définition appelle deux remarques:

a) En pareille matière, la détermination de ce qui est souhaitable n'est pas du ressort exclusif de la science. Il me paraît clair que de telles décisions ne peuvent être que l'aboutissement d'une longue suite de débats, de réflexions, d'études, de pressions, d'idées élaborées dans toutes sortes de milieux. Les savants ont certes le devoir d'éclai-

---

\* Département de démographie, Université de Montréal, C.P. 6128,  
Succ. "A", Montréal, Qc, H3C 3J7

rer certains aspects du débat. Mais nous sommes ici en pleine idéologie. Prendre position sur cette question, pour un scientifique, c'est quitter la sphère de la science pure et entrer dans le domaine du politique, donc de l'idéologie. Et les adversaires n'auront que l'embarras du choix entre tous les "ismes" auxquels ils pourront recourir pour caricaturer et vilipender leur collègue qui aura eu la témérité de se lancer dans l'arène.

b) Une deuxième observation s'impose: quand on parle de politique de population, on se place dans un cadre de réflexion où dominant les objectifs de caractère collectif. J'allais dire: "de caractère social"; mais ce dernier adjectif est bien ambigu. En effet, quand on parle de "politique sociale", il s'agit la plupart du temps de mesures qui ont en vue le bien-être individuel (qu'on appelle d'ailleurs le bien-être social). C'est le cas des lois de protection du locataire, d'aide sociale, de promotion de la femme, de subventions au logement, de contraception et de santé. Toutes ces lois sont d'abord orientées vers le bien-être et la liberté des individus. Par contre, une véritable politique de natalité — comme toute politique de population — est d'abord guidée par la poursuite d'un objectif qui appartient à l'ensemble de la société. Il s'agit de savoir si, du point de vue du bon fonctionnement de la société et des objectifs collectifs qu'elle poursuit, tel nombre annuel de naissances ou telle distribution de naissances sont préférables à d'autres. Pas de savoir si Mme X ou M. Y seront plus heureux avec un, deux ou cinq enfants.

Bien entendu, il ne faut pas déduire de ce caractère collectif qu'une politique de population doit être établie sans tenir compte de ses effets possibles sur le bien-être des individus. Et je concéderais volontiers qu'une politique de natalité ne serait défendable que si elle ne nuit pas trop à la poursuite d'autres objectifs, collectifs ou individuels, tout autant défendables.

## 1. Faut-il une politique nataliste?

Préconiser une politique nataliste, c'est implicitement accepter comme probable les quatre propositions suivantes:

- a) Une société peut arriver à un consensus sur un niveau minimum de fécondité et éventuellement sur les conditions souhaitables qui entourent les nouveau-nés.
- b) Ce niveau de fécondité et ces conditions ne seront pas réalisés spontanément.
- c) Les pouvoirs publics disposent de moyens pour agir dans le sens souhaité.
- d) Ces moyens ne nuisent pas indûment à la poursuite d'autres objectifs désirables, collectifs ou individuels.

Nous sommes dans le domaine de l'incertitude et de la justice, d'où l'emploi de termes embarrassants comme probable, souhaitable, indûment. L'incertitude n'est certes pas étrangère à la science, mais la justice l'est et elle nous entraîne dans le domaine inconfortable de la morale et de la politique. Mais examinons les quatre propositions.

## 2. Dégagement d'un objectif minimum

Il me paraît évident que certains niveaux de fécondité seraient jugés trop faibles par presque tous les esprits réfléchis. Une descendance moyenne d'un enfant par femme conduit à une réduction de moitié de la population en un quart de siècle. Peu de personnes seraient satisfaites de cette performance. Faut-il deux enfants par femme, un peu moins, un peu plus? Le nombre de 2,1 enfants, qui assure le remplacement des générations, a un pouvoir d'attraction considérable, aussi bien qu'injustifié (sinon injustifiable). D'excellents auteurs, J.J. Spengler par exemple, se sont laissés capter par son caractère un peu magique. Dans un de ses derniers ouvrages (1978), fort instructif par ailleurs, cet auteur s'emploie à démontrer que s'il y a des inconvénients attachés à une population stationnaire, il y a moyen de corriger ces inconvénients

et que tout compte fait, la stationnarité est avantageuse. Mais on se demande: pourquoi pas la décroissance? S'il est avantageux de passer d'un taux net de reproduction de 1,2 à 1,0, pourquoi ne le serait-il pas davantage de passer à 0,9 ou même 0,7? L'auteur ne le dit pas. Pour lui, le remplacement des générations paraît être un minimum. Question d'appréciation personnelle, de flair quasi-scientifique, de prudence?

Pour ma part, je pense qu'on devrait fixer l'objectif un peu au-dessus du niveau de remplacement. Mettons 2,3 enfants par femme.

Je ne prétends pas démontrer que j'ai raison. Je suis "sauvyste" à cet égard: je préfère ce qui grandit, ce qui pose des défis, ce qui bouscule, ce qui est jeune, indépendant à l'égard des situations établies. Je crains que dans une société à population stationnaire, on ne voit tout le monde — les jeunes aussi — en train d'examiner ses droits au microscope, de compter ses efforts au gramme près et d'éviter tous les risques possibles. Je ne rêve pas; c'est déjà commencé<sup>1</sup>. Tout le monde ne s'entendra pas sur les 2,3 enfants par femme, j'en conviens. Mon propos n'est pas de me battre pour telle ou telle décimale; c'est tout simplement de prétendre qu'il doit y avoir un minimum sur lequel la majorité s'entend. C'est un problème proprement politique et il revient à l'État de faire l'arbitrage. Problème difficile, n'en doutons pas: le gouvernement actuel du Québec, malgré sa montagne de préjugés favorables à tout ce qui est québécois, n'a pas encore réussi à se faire une idée claire là-dessus.

### 3. L'objectif ne sera pas atteint spontanément

Voyons maintenant la deuxième proposition: l'objectif souhaitable ne sera pas atteint spontanément. Tout dépend évidemment de l'objectif. Il est probable, en tout cas, que ce qui se dessine pour

---

1. On pourrait donner plusieurs exemples. Le plus beau que je connaisse est celui des étudiants de sociologie de l'Université de Montréal... et de leurs professeurs: ils ont convenu de supprimer tout ce qui ressemble à un examen! Espérons que la Faculté de médecine ne suivra pas cet exemple.

Le moyen terme sera au-dessous de mes 2,3 enfants par femme. D'après Evelyne Lapierre-Adamcyk, c'est "à peine deux enfants" par couple qu'il faut envisager, ce qui veut dire environ 1,8 enfants par femme. Bien sûr, il y a la théorie d'Easterlin (1978). On ne peut qu'être fasciné par quarante ans de corrélation presque parfaite dans plusieurs pays. Et si j'avais un pari à faire, je le ferais en faveur de la poursuite de la corrélation d'Easterlin. Cependant, je ne pense pas qu'elle joue aussi bien que dans le passé. Mon opinion tient à l'élément essentiel du mécanisme dévoilé par Easterlin: l'amélioration des conditions de vie des jeunes adultes par rapport à ce qu'ils ont connu au cours de leur adolescence. Cette amélioration qu'ont connue les jeunes parents des années 1945-1965 a été facilitée par les progrès énormes de l'ensemble de l'économie. Or je ne pense pas que cela se produise avec une intensité comparable au cours des vingt années qui viennent. La situation des jeunes s'améliorera sans doute, mais cela ne déclenchera pas l'euphorie des années d'après-guerre.

D'autres auteurs ont évoqué une autre raison pour montrer que la poursuite de la corrélation d'Easterlin n'était pas plausible: l'habitude, prise par les jeunes femmes, de travailler à l'extérieur et leur désir de réduire pour cela le plus possible le temps consacré au maternage. Cela ne me convainc pas beaucoup. D'une part, cette habitude ou ce choix ne sont pas immuables. D'autre part, le phénomène n'est pas aussi lourd qu'il ne paraît: la plupart des femmes qui tiennent à travailler à l'extérieur ont aujourd'hui deux enfants; si elles désirent s'occuper elles-mêmes de leur éducation avant qu'ils aillent à l'école, elles doivent interrompre leur vie active pendant une dizaine d'années. Si un troisième enfant survient, cette interruption est prolongée de deux ou trois ans. Sur 45 ans de vie adulte, trois ans représentent moins de 7%. Ce n'est peut-être pas négligeable, mais ce n'est pas assez lourd pour l'emporter sur n'importe quel autre facteur qui pourrait jouer en sens inverse<sup>2</sup>.

2. Je concède volontiers que mon calcul est simpliste. Il est plus contraignant, par exemple, de reprendre la vie active avec trois enfants qu'avec deux, même s'ils vont à l'école. Mais le calcul donne tout de même l'ordre de grandeur d'un élément fondamental du problème.

Tout compte fait, mon pari est le suivant: la corrélation d'Easterlin se poursuivra, mais elle ne jouera pas suffisamment pour amener la fécondité au niveau de 2,3 enfants par femme, d'ici une quinzaine d'années.

#### 4. Les moyens d'intervention

La troisième proposition veut que l'État dispose de moyens d'intervention efficaces pour redresser la natalité. On conviendra facilement qu'on touche ici à l'un des éléments les plus stratégiques de la question. Deux attitudes extrêmes s'opposent: ceux qui ne connaissent pas la question s'imaginent facilement que l'État dispose de tous les moyens nécessaires, qu'il suffit par exemple de hausser les allocations familiales pour voir remonter la natalité de façon substantielle; à l'opposé, parmi les plus avertis, on trouve des tenants de l'impuissance de l'État. Les enquêtes de 1971 et 1976 qui ont été faites au Québec donnent raison à ces derniers (J. Henripin et al., 1981, p. 333-349). Cependant, je ne pense pas qu'on puisse trancher la question à partir de réponses à des suggestions de mesures ponctuelles, comme c'est forcément le cas dans le contexte d'une interview. La décision d'avoir un troisième enfant ne répond pas à telle ou telle disposition particulière prise par les pouvoirs publics. Cette décision tient bien plus à un ensemble de conditions qui rendent attrayant, pour certains couples, d'avoir trois ou même quatre enfants. Après tout, il n'y a pas si longtemps, dans tous les pays, un grand nombre de couples ont souhaité avoir trois ou quatre enfants et même davantage.

A mon avis, on ne peut affirmer que l'État n'a aucun moyen d'intervention efficace, tant qu'on aura pas tenté de mettre en vigueur des mesures dont la plupart n'ont été qu'esquissées. Je n'ai pas le temps de m'étendre sur les mesures ou sur les conditions qu'on pourrait tenter d'établir. Elles vont bien au-delà des allocations familiales: primes à la naissance, congés parentaux indemnisés, assistance financière aux études, subventions au logement, supplément de pensions de vieillesse lié aux enfants éduqués, pour mentionner les mesures de caractère financier les plus importantes. Mais il faudrait y ajouter l'établisse-



ment de divers services en vue de réduire, au moins occasionnellement, le fardeau des parents: garderies, camps de vacances. On pourrait en outre essayer de modifier des arrangements sociaux qui rendent difficile l'éducation des enfants, particulièrement lorsque les deux parents travaillent. A ce point de vue, la modification la plus importante consisterait à assouplir l'organisation du travail: temps partiel, horaires souples.

Beaucoup de ces mesures coûteraient fort cher. Il ne faut pas se cacher l'ampleur de l'objectif: par rapport à la situation récemment observée, il faudrait que 40% des couples consentent à avoir un enfant de plus pour que le nombre moyen d'enfants par famille passe à 2,5. Cependant, certaines mesures ne coûteraient à peu près rien à l'État. Parmi celles-là, l'une mériterait d'être explorée, malgré son caractère rebutant. J'ose à peine le suggérer, tant elle risque de heurter la sensibilité de la plupart des lecteurs, la mienne également. Il s'agirait de convertir des avortements en naissances vivantes. Plus précisément, il s'agirait de savoir combien de familles seraient intéressées à adopter un jeune bébé. Ces jeunes bébés n'existent plus guère aujourd'hui, parce qu'on supprime les foetus non désirés. Je ne veux pas condamner les mères concernées, souvent placées dans des conditions fort difficiles, mais je reste convaincu, malgré la mode actuelle, que c'est là l'un des actes les plus tristes qu'admet notre société. On a beau parler de libération, du droit de la femme sur son corps, du droit à la santé — et je ne condamne rien de tout cela — il reste qu'on escamote un être humain. Peut-être faut-il le faire, mais il serait souhaitable de l'éviter le plus possible.

Quoi qu'il en soit, on est loin d'avoir examiné toutes les avenues possibles et avant de proclamer que l'État est impuissant, il faudrait au moins en explorer quelques-unes.

J'ajouterai un dernier commentaire, à l'intention de ceux qui seraient portés à penser qu'il serait peu sage de se lancer dans des mesures coûteuses, pour redresser la natalité, sans savoir si elles auront

la moindre efficacité. Cette attitude est de bon aloi; en outre, rien n'a une valeur absolue dans ce bas monde, pas même la vie humaine, et le redressement de la natalité n'a pas une telle importance qu'il faille tout lui sacrifier. Mais ici, la faible efficacité possible de mesures coûteuses doit être associée à la considération suivante: même peu efficaces au plan du redressement de la natalité, la plupart de ces mesures atteindraient à coup sûr un autre objectif: une plus juste répartition des efforts entre les individus qui contribuent plus ou moins à donner à leur société ses futurs citoyens.

##### 5. Les conflits d'intérêt

Nous en arrivons à la dernière proposition: il faut éviter que les mesures adoptées en vue de redresser la fécondité, nuisent de façon importante à la poursuite d'autres objectifs, dont plusieurs peuvent être tout aussi valables, sans compter les intérêts individuels qui pourraient être contrés. Les points d'opposition entre les mesures natalistes et d'autres objectifs sont probablement fort nombreux. Je me contenterai de faire quelques remarques sur deux types de problèmes de nature différente: ceux qu'entraînent les coûts des mesures nécessaires et celui de l'opposition possible entre les objectifs natalistes et l'idéologie féministe.

Une politique nataliste, même modérée, entraînerait des dépenses considérables, il ne sert à rien de se le cacher. Et il y aurait des perdants. Voici un petit calcul suggestif. Si, en 1978, on avait donné 107 \$ de plus par mois à tous les enfants de rang trois et plus, âgés de moins de 18 ans, le budget annuel supplémentaire aurait été de près de 400 millions de dollars. Ajoutons une prime à la naissance de 1 000 \$ par enfant, ce qui ajouterait encore environ \$100 millions<sup>3</sup>. Le total de \$500 millions représente quatre fois moins que ce que les

---

3. Ce n'est peut-être pas le meilleur système de prestations familiales qu'on puisse imaginer. Les éléments pris en compte ici n'ont pour but que de suggérer un ordre de grandeur vraisemblable de l'effort financier.

Québécois dépensent en tabac et en boissons alcoolisées. Mais on ne saurait empêcher les Québécois de boire et de fumer. Si l'on voulait prendre ce demi-milliard sur le traitement des fonctionnaires et des salariés de la fonction para-publique, cela représenterait une réduction qui ne devrait pas beaucoup dépasser sept ou huit pour cent de leur masse salariale. C'est un petit purgatoire, mais ce n'est pas l'enfer.

Les plus touchés seront ceux qui auront préféré ne pas contribuer directement à l'éducation des générations futures. Il est souhaitable, en effet, que l'impôt sur le revenu personnel soit réaménagé en faveur des chargés de famille; ce serait là une autre source de financement. Il ne s'agit pas de condamner les inféconds. C'est le droit le plus strict de toute personne de ne pas avoir d'enfant. Mais il y a une espèce de contrat implicite entre les générations d'une société: chaque génération a reçu la vie et la formation; elle doit rendre l'équivalent et chacun doit le faire en nature ou en espèces. Il me paraît évident que les inféconds doivent fournir leur contribution sous forme d'impôt.

Sans vouloir minimiser les obstacles que peuvent constituer les coûts d'une politique nataliste, ils ne sont pas insurmontables; d'autres sociétés, plus pauvres que nous, ont déjà consacré une fraction beaucoup plus grande de leur produit national aux prestations familiales. Le problème n'est pas surtout financier; il est d'abord politique: il s'agit de savoir quel prix une société attache à l'objectif d'un nombre suffisant d'enfants. C'est là l'expression d'un goût de vivre peut-être moins fascinant que le lyrisme facile de certains chansonniers ou de certains rhéteurs. Mais c'est plus fondamental.

Un autre genre d'obstacle plus délicat et plus difficile à saisir se présente et celui-là est plus profondément politique, parce qu'il met en présence deux idéologies dont l'affrontement s'est déjà manifesté: natalisme contre féminisme. Je pense au féminisme radical et non à celui que j'appellerais raisonnable et nécessaire. Je ne prétends pas définir le féminisme radical, mais voici ce qui me paraît

être l'un de ses traits les plus courants: considérer comme idéal le fait que les femmes ressemblent en tous points aux hommes<sup>4</sup>. Il me semble qu'on pourrait s'offrir d'autres modèles et manifester un jugement plus nuancé.

Veut-on un exemple? Dans Le Devoir du 3 avril dernier, une journaliste a affublé des expressions suivantes, les promesses des partis politiques en faveur des enfants et de leur mère: "surenchère sur le ventre des femmes"; "danse frénétique de politiciens autour du ventre des femmes"; "philosophie nataliste misogyne". Si l'on en croit l'auteur, toutes ces mesures n'étaient que les éléments d'un complot pour asservir les femmes et les maintenir sous la tutelle de leur mari. Il y a une part de vérité dans ce discours un peu hystérique: il est vrai que l'autonomie des femmes passe par l'indépendance économique et qu'on ne les aide pas beaucoup à cet égard en les incitant à rester à domicile. Il y a là un conflit entre un objectif qui concerne le bien-être individuel d'une grande partie des femmes et un objectif de caractère collectif: assurer une natalité suffisante. Remarquons d'abord que ce ne sont pas toutes les femmes qui souhaitent se livrer aux envoûtements du marché du travail, sans perdre une seule année de leur vie adulte; c'est même très probablement une minorité. On observe ici une généralisation à l'ensemble des femmes, de sentiments et de goûts qui sont surtout l'apanage des femmes instruites, qui peuvent exercer une profession intéressante et lucrative, qui ont le goût de la parole et qui prêtent à l'ensemble des femmes leurs aspirations<sup>5</sup>.

On dénature le conflit réel entre la maternité et le travail des femmes quand on le présente sous la forme simpliste de l'antinomie femme active/mère au foyer, comme si l'on n'avait le choix qu'entre deux extrêmes. Le problème a deux volets: a) peut-on faire un meilleur

---

4. Il ne s'agit plus de féminisme, mais bien plutôt de "masculinisme".

5. Je ne condamne nullement de telles aspirations; je dis seulement qu'elles ne sont pas universelles.

partage de la tâche d'élever les enfants entre les femmes et les hommes?<sup>6</sup>; b) quel aménagement du temps et des lieux peut-on établir, qui atténue la concurrence entre l'éducation des enfants et la réalisation des aspirations individuelles des hommes et des femmes? Posé de cette façon, le problème de la condition féminine peut recevoir des solutions. Par contre, on débouche sur un cul-de-sac lorsqu'on souhaite que cesse "la danse autour du ventre des femmes", comme le dit si joliment notre journaliste du très sérieux Devoir. Ce serait là l'exemple le plus monstrueux de la primauté du bien-être individuel sur les impératifs sociaux, puisqu'il s'agit de l'arrêt de mort de la société.

## 6. Conclusion

Des considérations précédentes, ressortent les conclusions suivantes:

- a) Il y a de fortes chances que si l'on laisse les choses aller spontanément, le niveau de la fécondité se maintienne à un niveau trop faible pour assurer le remplacement des générations. Il pourrait aussi tomber à un niveau suffisamment faible pour entraîner un vieillissement très considérable de la population.
- b) Comme il s'agit d'un risque — sérieux, il est vrai — et non d'une certitude, il n'y a peut-être pas lieu de se lancer de façon intempestive et irréfléchie dans une série de mesures coûteuses dont on connaît mal les effets. Il est cependant grand temps d'explorer diverses mesures pour en supputer l'efficacité nataliste éventuelle, de même que leur contribution à plus de justice sociale.

---

6. Il est étonnant que même les féministes radicales supposent presque toujours, tout au moins implicitement, que l'éducation des enfants est l'affaire des femmes. Cela est sans doute vrai pour le passé; la véritable révolution réside dans le partage entre femmes et hommes.

- c) Même sans efficacité nataliste, la plupart des mesures qu'on peut envisager atteindraient à coup sûr une plus grande justice dans le partage du fardeau relatif à la préparation des générations futures. Ce seul résultat les justifierait pleinement.
- d) Sans les négliger, il faut explorer au-delà des mesures natalistes classiques; il faut imaginer des modes nouveaux d'organisation du travail; il faut développer des services qui relaient les parents; il faut contraindre la publicité abêtissante qui valorise des satisfactions fallacieuses qui concurrencent les enfants; il faut probablement modifier le système d'impôt sur le revenu personnel; il faut inventer des modes de vie urbaine et des logements qui facilitent l'éducation des enfants; il faut multiplier les gratifications de toute nature qui reconnaissent le service que rendent à la société les adultes qui assument des responsabilités parentales; on pourrait explorer également la possibilité de transformer des avortements en naissances vivantes.
- e) Les inféconds seront perdants, du moins à court terme; car à long terme, ils bénéficieront des enfants des autres qui, devenus actifs, produiront les biens et services dont ils auront besoin après leur retraite. Il n'y a pas lieu de s'attendrir sur leur confort. Par contre, on doit prendre garde de ne pas entraver l'affranchissement des femmes de la domination économique dont elles sont l'objet. Il doit y avoir moyen de concilier bien mieux que maintenant cet objectif tout à fait louable et le fait d'avoir deux ou trois enfants. Améliorer le "statut" des femmes, comme on dit dans la belle Province française, ce n'est pas nécessairement amputer les femmes de leurs fonctions féminines les plus lourdes et les plus signifiantes.

- f) En tout cela, il faut faire la part des avantages individuels et des impératifs proprement sociaux. Ni l'un ni l'autre ne constitue un absolu de caractère sacré.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- EASTERLIN, Richard A., 1978, "What Will 1984 be Like? Socioeconomic Implications of Recent Twists in Age Structure", Demography, 15-4 (novembre): 397-432.
- HENRIPIN, Jacques, Paul-Marie HUOT, Evelyne LAPIERRE-ADAMCYK et Nicole MARCIL-GRATTON, 1981, Les enfants qu'on n'a plus au Québec, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, collection "Démographie canadienne" no 5, 410 pages.
- SPENGLER, Joseph J., 1978, Facing Zero Population Growth, Durham, Duke University Press, 288 pages.